

**COMPTE-RENDU  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES TERRES DU GATINAIS**

**Séance du 28 JUIN 2012 à 19H – Mairie de BOISSY AUX CAILLES**

*Convocation du 22 Juin 2012*

*Membres en exercice :26*

**Présidence : Monsieur BOUTEILLE Erick**

**25 Membres présents :**

Monsieur MALCHERE Patrice, Monsieur DUPERAT François-Xavier, Monsieur BOUTEILLE Erick, Monsieur POISSON Maurice, Monsieur CHALMETTE Philippe, Madame JORY Sylvie, Monsieur LESOURD Christian, , Monsieur HARRY Jean-Claude, , Monsieur DUVAUCHELLE Richard, Monsieur JOB Hubert, Monsieur HOUY Olivier, Madame HENDERSON Helen,, Monsieur CHAVANNEAU Jacky, Madame CHARDON Claudine, Monsieur RIGON Jean-Noël, Monsieur BOUCHUT Jean-Louis, Monsieur BOURNERY Christian, Monsieur PRUD'HOMME Patrick, Monsieur PALFROY Michel, Monsieur DENEUVILLE Régis, Monsieur DUCHESNE Philippe, Monsieur BACQUE Pierre, Madame SERIEYS Janine, Madame DELAHAYE AUDRAIN Brigitte, Madame FERRE Michèle.

**5 Membres titulaires absents excusés, 4 représentés :**

Mme PIEL Vanessa,

Monsieur JAIRE Eric représenté par Monsieur POISSON Maurice

Monsieur CHANCLUD Gérard représenté par Monsieur HARRY Jean-Claude,

Madame SAUVAGNAC Stéphanie représentée par Monsieur HOUY Olivier,

Monsieur PLOUVIER Aimé représenté par Monsieur PALFROY Michel

**Secrétaire de séance : Madame DELAYAHE-AUDRAIN Brigitte**

**DELIBERATION N°24/2012**

**OBJET : APPROBATION COMPTE-RENDU SEANCE DU 12 AVRIL 2012**

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire s'il a des observations à formuler sur la teneur du compte-rendu du 12 avril 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le compte-rendu du 12 avril 2012.

### **DELIBERATION N°25/2012**

#### ***OBJET : PROLONGATION DE LA CONVENTION MISE A DISPOSITION DE MOYEN AVEC LA COMMUNE DE NOISY SUR ECOLE***

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que dans un souci d'intérêt général et afin d'assurer dès que possible la mise en place de la communauté de communes, une convention de mise à disposition de matériels et logiciels nécessaires à son activité communautaire a été validée pour une durée de six mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 avec la Commune de Noisy sur Ecole. La mise en place de la direction administrative de le Communauté n'étant pas finalisée au 30 juin Monsieur le Président propose au Conseil de renouveler dans les mêmes conditions la convention visée lors de la délibération n°03/2012.

Celle-ci pourra prendre fin par anticipation dès lors que la chargée de mission sera opérationnelle et que les moyens techniques (locaux, mobiliers, équipements informatiques....) seront installés.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré

VU sa délibération n°3/2012 validant la convention établie entre la Communauté de Communes et la commune de Noisy sur Ecole d'une durée de six mois et pour un montant mensuel de 400,00 €,

**DECIDE** à l'unanimité de renouveler à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 la convention précitée de mise à disposition des matériels et logiciels nécessaires à son activité communautaire et ce pour une durée de 6 mois,

**AUTORISE** le Président à signer celle-ci.

### **DELIBERATION N°26/2012**

#### ***OBJET : ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU CANTON DE LA CHAPELLE LA REINE ET DESIGNATION DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES***

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire, dans le cadre de ses compétences en matière de transports, de confirmer son adhésion au Syndicat Mixte des Transports du Canton de la Chapelle la Reine. En effet le Syndicat couvre la totalité des communes de la communauté. Monsieur le Président précise ensuite qu'il conviendra en cas d'adhésion de désigner les délégués représentant les communes membres de la communauté qui siègeront au Syndicat (2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune) La commune de Le Vaudoué précise qu'elle veut désigner un autre membre en remplacement de Madame Missaoui, la commune de Noisy ayant déjà procédé au remplacement d'un délégué ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- VU l'arrêté de Monsieur le Préfet n° 2012/SPF/PCE N°9 du 19 avril 2012 portant représentation-substitution de la communauté de communes « Les Terres du Gâtinais » aux communes la formant au sein du Syndicat Mixte des Transports du Canton de la Chapelle la Reine,

- **DECIDE** d'adhérer au Syndicat Mixte des Transports du Canton de la Chapelle la Reine,
- **DIT** que la participation syndicale sera inscrite au Budget Primitif 2012 de la communauté de communes,
- **DESIGNE** les.2 délégués titulaires et suppléants représentant les communes membres de la communauté qui siègeront au Syndicat :

COMMUNES	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Commune d'Achères	KERSKAVEN Chrystelle PIEL Vanessa	LE MER Françoise LOISEAU-BEUZEVILLE Nathalie
commune d'Amponville :	LESME Vincent DUPERAT François-Xavier	GIBIER Christian LETURQUE Christian
commune de Boissy aux Cailles :	BOUTELLE Erick GASTELLIER Jean	MIOT Marie-France LABORDE Anne-Marie
commune de Boulancourt :	LAIR Sandrine VANDEVYVER Laurent	JAIR Eric DELOZANNE Arminda
commune de Burcy :	GLENISSON Béatrice DUCHAUSOY Christian	ORIGNE Didier MOLVEAUX Etienne
commune de Buthiers :	CAMPERGUE Myriam BERCHER Fabrice	ROMAN Samira GRISON Gérard
commune de Fromont :	COURTOIS Pascal MAZURE Dominique	ROSSLER Robert HERVE Sylvain
commune de Guercheville :	LALOUE Didier DOUINE Jean-Luc	CHARDON Claudine DIOT Martine
commune de La Chapelle la Reine :	SAUVAGNAC Stéphanie LAVILLE Delphine	ETIFIER Luc LIORET Hervé
commune de Nanteau sur Essonne :	TESSIER Marie-Jeanne LE FLOC'H Martine	GIRARD Fabienne LE BRAS André
commune de Noisy sur Ecole :	LUCCA Nathalie NICOLAS Xavier	BOUCHUT Jean-Louis LETOUX Anne-Françoise
commune de Rumont :	FERRIS Philomène FEUILLAS Magali	TRAVERS Marie-José SOULACROIX Gérard
commune de Tousson :	MARMIER Geneviève PLOUVIER Aimé	MONJARET Laëtitia OLIVIER Valérie
commune d'Ury :	LELONG Jocelyne NONDÉ Pascale	GRIDELET Josseline CATALAN Daniel
commune de Le Vaudoué :	BACQUE Pierre DELORME Stéphanie	LEFEVRE Françoise MISSAOUI Sandrine
commune de Villiers sous Grez :	ROUSSEAU Marc CHAMPION Alain	DELAHAYE-AUDRAIN Brigitte FERRE Michèle

## DELIBERATION N°27/2012

### ***OBJET : REPARTITION DE LA CONTRIBUTION AU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES***

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'un nouveau mécanisme de péréquation appelé Fonds National de Péréquation des Ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le FPIC sera alimenté dès 2012 par un prélèvement sur les ressources des EPCI de leurs communes membres et des communes isolées, en fonction de leur potentiel financier. Les sommes sont ensuite reversées aux intercommunalités et communes moins favorisées, classées en fonction d'un indice tenant compte de leurs ressources, du revenu moyen de leurs habitants et de leur effort fiscal ;

La Communauté de Communes des Terres du Gâtinais a été classée comme établissement public favorisé financièrement par rapport à la moyenne nationale.

La fiche d'information transmise par la Préfecture (jointe en annexe) a été calculée selon les dispositions des articles L2336-3 et L 2336-5 du CGCT sur une répartition dite de droit « commun » qui fait apparaître un prélèvement à l'encontre de la Communauté de 7 977 € et de 19 786 € pour les communes membres.

Les prélèvements et les reversements pour chaque ensemble intercommunal et chaque commune isolée font l'objet d'une répartition sur l'un des trois modes possibles : la répartition dite « de droit commun », la répartition « dérogatoire en fonction du CIF », la répartition « dérogatoire libre ».

Il est proposé d'adopter la répartition « dérogatoire libre » consistant à ce que cette contribution soit en totalité à la charge de la Communauté en lieu et place des communes au vu des sommes concernées. Cette proposition s'appuie sur une volonté de démontrer le principe de solidarité financière dans le cadre de la création de notre nouvelle Communauté.

Monsieur François-Xavier Dupérat présente la répartition « dérogatoire en fonction du CIF » qui doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI. Dans ce cas, le prélèvement et le reversement sont répartis entre l'EPCI et les communes membres. La répartition du FPIC se fait en fonction des critères choisis par la Communauté de Communes. Un module de simulation a été mis en ligne par la Préfecture. MM Dupérat et Bournery estiment que les deux hypothèses sont très proches financièrement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- VU la circulaire de Monsieur le Préfet du 23 mai 2012 concernant le FPIC ainsi que la fiche d'information avec la répartition de droit commun,
- **DECIDE** à l'unanimité d'adopter pour 2012 la répartition «dérogatoire libre» déterminée comme suit :
  - la répartition de prélèvement et/ou du reversement au Fonds National de Péréquation des Ressources intercommunales et communales (FPIC) est établie à 100% à l'encontre de la Communauté de Communes
- **DIT** que cette contribution fera l'objet d'une inscription au Budget Primitif

## **DELIBERATION N°28/2012**

### **OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 BP 2012**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget primitif 2012 au regard :

- de la délibération n°27/2012 portant sur la répartition du FPIC,

à savoir :

#### **EN RECETTES**

Pour le compte 73925 Prélèvement FPIC : - 27 763 €

#### **EN DEPENSES**

Pour le compte 6288 Autres services extérieurs : -27 763 €

- **DECIDE** à l'unanimité des membres présents de procéder aux décisions modificatives du Budget Primitif 2012 comme suit :

#### **EN RECETTES**

Pour le compte 73925 Prélèvement FPIC : - 27 763 €

#### **EN DEPENSES**

Pour le compte 6288 Autres services extérieurs : -27 763 €

### **Questions diverses :**

**Travaux** au siège social de la Communauté de Communes à la Chapelle la Reine :

La mise aux normes des toilettes ainsi que de la porte dans le hall ont été réalisées. La peinture a été faite. Dans le hall, il reste la cloison ainsi que les placards à exécuter, le plafond et les tuyaux de chauffage à habiller pour un montant de 8 000€ HT. Sur la façade, les panneaux seront retirés durant l'été.

Les locaux vont être loués à partir du 1er juillet. Il est important d'avoir fini les travaux pour accueillir le personnel et le conseil communautaire en septembre.

#### **Matériels**

**Concernant** les outils informatiques, ont été reçus les devis de Cerig et Cegilog.

## **Recrutement**

Il a été décidé de recruter un cadre A. Trois personnes ont été reçues. A été retenue une personne de la Fonction publique territoriale ayant une compétence en finances. Le niveau de recrutement est Bac +5. Le salaire sera de 2 500 €/mois net sur 12 mois. Un régime indemnitaire sera mis en place.

Vingt candidatures ont été reçues concernant le poste de chargé de mission.

## **Commission espace, économie, et communication**

Madame H. Henderson fait part de l'avancée des travaux de la commission. Deux réunions ont eu lieu les 15/05 et 05/06/2012.

### Aménagement espace auprès des communes

Inventaire des certificats d'urbanisme des communes depuis 5 ou 6 ans

Une réflexion a été menée sur le rôle de l'instruction par la Communauté de communes et sur l'assistance au contentieux. Ayant déjà la DDT, il est raisonnable de conserver la continuité de l'instruction par la Direction Départementale des Territoires.

Il sera important d'étudier la possibilité d'embaucher un instructeur jouant un rôle dans les litiges ou de faire appel à un cabinet.

### Inventaire du foncier disponible pour créer des espaces économiques et touristiques.

Possibilité sur Amponville (pas concrétisée car le P.L.U de la commune est soumis à l'enquête publique).

### Économie :

Le sujet est vaste. Actuellement il est réalisé un inventaire des entreprises implantées.

La plupart ont répondu mais la synthèse n'a pas été réalisée. Deuxième temps : étudier les événements présents et passés.

Quel est le moteur de l'implantation sur le territoire?

Interroger les entreprises

Prendre contact avec d'autres groupes qui réfléchissent sur le Sud Seine et Marne.

### Quel tourisme ?:

Tourisme raisonné. Il convient de lister tout ce qui existe dans nos sites WEB communaux.

### Communication

Monsieur R. Duvauchelle nous fait part des besoins à savoir :

- Logo pour la CC - Site internet -Bulletin

Le cahier des charges a été envoyé à douze sociétés.

6 ont répondu, 3 correspondent aux critères retenus.

Mardi 10/07/2012, la commission reçoit les 3 candidats entre 18 h et 21 h au Novotel d'Ury.

Les coûts sont les suivants :

630 à 950 € pour le logo ; 2 800 à 5 700 € pour le site web ; 800 à 1400 € pour le bulletin

En ce qui concerne le site, l'objectif est de former plusieurs personnes pour faire la maintenance au niveau de l'intercommunalité.

Le choix se fera sur la qualité des prestations. La périodicité n'est pas arrêtée.

## **Commission culture, sport, transport**

2 réunions se sont déroulées les : 09/05 – 21/06/2012

### Culture

Obligation de faire un listing de l'existant.

Hiérarchiser les priorités.

Les communes ont presque toutes répondu. Mais il manque un cadre pour mieux préciser les besoins et les attentes.

Dans nos villages, il existe de nombreuses activités méconnues en raison d'une mauvaise communication.

Madame Chardon remercie Monsieur Lechevallier pour ses propositions.

Médiathèque :

Nécessité d'une information : 18 mois à 2 ans de travaux.

En faut-il une au niveau de la Communauté de Communes ?

### Sport

Monsieur P. Bacqué fait part de gros dossiers à solder : gymnase (dans l'attente des liaisons électriques et téléphoniques empêchant la venue de la commission de sécurité). Monsieur Bacqué espérait que le gymnase pourrait être utilisé au mois de juin. Il craint qu'il ne soit pas accessible au mois de septembre. Madame S. Jory nous indique que le message a été transmis aux professeurs de sport du Collège.

La base de Buthiers est la propriété de l'Île de France. On pourrait passer des conventions avec la base.

L'ESF a été reconnue d'utilité communautaire. La participation est de 1,00 € /habitant.

L'ACAD a aussi été reconnue d'utilité communautaire. Ces deux associations ont été validées par la commission des finances et le conseil communautaire qui a suivi.

Ce sont des associations cantonales qui s'adressent à tous.

Le Conseil d'administration de la Communauté de Communes a proposé un montant par habitant. Pour l'ACAD, il a été versé une somme qui correspond à 1,80 € /habitant.

Ces 2 associations ne demandent plus de participation aux communes, sauf choix des communes qui voudraient verser une subvention supplémentaire.

D'autres associations existent et pourraient obtenir cette reconnaissance communautaire.

La prochaine réunion de la commission sera sur le sport.

### Transport

Le Syndicat va réaliser une étude pour l'amélioration du transport en collaboration avec l'intercommunalité, le comité syndical ainsi que les communes. Le Syndicat des Transports participe à hauteur de 10 000 € en collaboration avec le transporteur.

### **Commission solidarité**

3 réunions ont eu lieu.

Un inventaire concernant la Petite enfance a été réalisé : visite du multi- accueil avec les élus de La Chapelle la Reine.

Un complément d'informations mérite d'être apporté.

Une enquête se fera auprès des assistances maternelles.

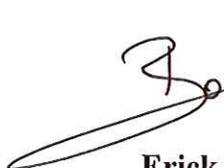
Un budget précis de ces structures sur le coût de fonctionnement sera réalisé.

La CAF et le Conseil Général ont fourni une liste de contacts pour échanger avec d'autres structures.

La séance est levée à 19H50

Fait à Boissy aux Cailles le 11 juillet 2012

Le Président



**Erick BOUTEILLE**